

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2012**  
*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 10 juillet 2012 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT, sur convocation adressée le 2 juillet 2012.

24 conseillers étaient présents

M. Raymond Galland a été élu secrétaire de séance.

Le Président met au vote le procès verbal de la séance du 8 juin 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande à ajouter à l'ordre du jour le point sur le projet d'implantation d'un centre de tri textile « Le Relais » à Naillat : cette adjonction est acceptée à l'unanimité

Le Président passe à l'ordre du jour.

## **Domaine Statutaire**

### **Projet d'extension du périmètre intercommunal - modification des statuts (extension des compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2013)**

Le Président explique que les comcom « Marche Avenir » et « des 2 Vallées » souhaitent attendre avant de prendre une décision concernant l'évolution de leur périmètre. Dans un premier temps l'évolution du périmètre du Pays Dunois se limiterait donc à l'intégration des communes indépendantes (Le Bourg d'Hem, La Celle Dunoise, Champsanglard, Colondannes). La prise d'effet pourrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Une réunion de travail avec ces communes a été organisée le 5 juillet. Champsanglard et Colondannes étaient excusées. Le calendrier prévisionnel de la procédure et l'étude fiscale fournie par les services fiscaux ont été étudiés.

Le président rappelle que 3 communes appartiennent au Syndicat Mixte des 3 Lacs. Dans un premier temps, afin de se substituer à ces communes au sein de ce syndicat, il est nécessaire de modifier les statuts en rajoutant la compétence « Etude, aménagement et gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la vallée de la Creuse concernés par la réalisation des barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chézelles » au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et demander aux communes de la CCPD de délibérer sur cette extension.

Le Président rappelle que cette extension vers les communes du syndicat mixte, est une évolution positive due à la complémentarité entre la vallée de la Creuse et les 3 lacs qui possèdent notamment de nombreux hébergements, gîtes et camping.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette modification des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et charge le Président de notifier cette décision aux communes afin qu'elles délibèrent sur ce projet. (selon la procédure réglementaire)

## **Domaine Jeunesse/Sport/Culture**

### **Acquisition de véhicules**

Il est décidé d'acquérir au plus tôt un minibus d'occasion pour assurer le transport des ados du Centre de loisirs Ados aux diverses sorties organisées: en effet le minibus actuel n'est pas suffisant pour satisfaire la demande et des inscriptions sont refusées par manque de place dans le bus.

Le conseil décide aussi l'acquisition d'une petite voiture d'occasion destinée aux déplacements des personnels de la comcom, de l'office de tourisme et de l'association intercommunale, qui utilisent actuellement leur véhicule personnel.

## **Domaine économique**

### **Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Pays de Guéret.**

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury a souhaité réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale sur son territoire. Le projet a pour objectif de permettre à la collectivité de disposer d'un document organisant les perspectives de développement aux niveaux économique, de la politique de l'habitat, des transports et des équipements structurants tout en prenant en compte l'incidence de ce développement sur la préservation de l'environnement, du cadre de vie et des paysages.

Après l'exposé du contenu du SCOT, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable.

## **Domaine Mobilité**

### **Transport à la demande : avenant à la convention Taxis**

Le Président explique qu'une nouvelle entreprise de taxi s'est installée sur la commune de Saint Sébastien. Il convient donc d'établir un avenant à la convention d'organisation du service de transport à la demande signée avec l'ensemble des taxis du territoire afin de l'intégrer dans celle-ci. Le conseil autorise le président à signer cet avenant.

## **Questions diverses**

### **Le point sur le projet d'implantation d'un centre de tri textile « Le Relais » à Naillat.**

Le Président informe le conseil de l'éventuelle modification du lieu d'implantation du Relais 23. Il rappelle que le projet d'installation d'un centre de tri est né sur le Pays Dunois suite à un contact du SIERS avec les responsables « du Relais », à la période où l'entreprise « La Palestel » venait de cesser son activité. L'usine avait alors été visitée mais il s'est avéré qu'elle ne convenait pas à l'activité envisagée. Le Pays Dunois avait alors cherché un terrain pour le Relais et trouvé celui de Naillat aux abords de la RN 145 et près du SIERS qui convenait parfaitement au Relais 23.

La Vice Présidente, Annie Tixier, maire adjoint à Naillat, rappelle les difficultés liées au changement de municipalité (septembre 2011) et aux problèmes de constructibilité du terrain dus à des questions d'urbanisme et d'environnement.

Le nouveau conseil municipal s'est saisi dès son élection du dossier et a recherché un nouveau terrain, dès qu'il a appris que la dépollution risquait de mettre plusieurs années.

La Commune a donc trouvé une parcelle près du bourg, viabilisée (eau, assainissement, électricité...) et constructible (certificat d'urbanisme délivré sans restriction).

M. Lefort, responsable du Relais 23, a indiqué dernièrement que la décision n'était pas encore prise. Le choix doit se faire entre Naillat et la Croisière, sur un terrain du SMIPAC. Une telle localisation ne serait pas intéressante pour la population initialement concernées par le projet du fait de son éloignement par rapport au Pays Dunois.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, renouvelle son engagement à faciliter l'implantation sur le nouveau terrain proposé par la commune de Naillat en prenant en charge l'aménagement de l'accessibilité et la plate forme pour l'implantation des bâtiments et s'engage à organiser en liaison avec le Conseil général un transport à la demande domicile-travail et retour pour faciliter l'accès au travail des personnes ayant des problématiques d'insertion.